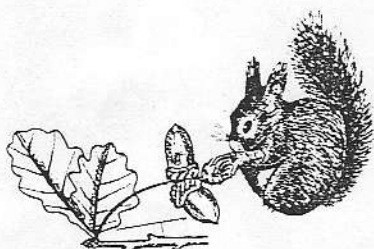


## LE CHÊNE



La gestion des "forêts publiques" présente un caractère patrimoniale et global, et le paysage est un élément important du patrimoine. **Le gestionnaire doit donc s'efforcer de maintenir, voire, si possible, d'améliorer la qualité des paysages forestiers.**

Extrait du "Complément au manuel d'aménagement" de l'ONF

Nous aimerions beaucoup voir appliquer sur le terrain ces bons principes dont l'ONF est prodigue....sur le papier



## Histoire de chalet.

Le 6 août 1998, les Rueillois apprennent officiellement par "Le Courrier des Hauts-de-Seine" que l'ONF envisagerait de faire démolir le restaurant "Le Chalet du Lac" fermé depuis plus de 2 ans.

Nous avons particulièrement été surpris par la déclaration de Monsieur Lacoudre, adjoint à Monsieur Richer de Forges Directeur Régional de l'ONF, tentant, entre autre, de justifier cette démolition par la <<dissonance de ce bâtiment avec l'ensemble du site, et le projet de classement envisagé>> !

Etant à l'origine de cette demande de classement au titre des Sites, nous ne pensons pas que les <<tables de pique-nique et la buvette légère >> que l'ONF propose d'installer sur le parking, seront plus valorisantes pour la forêt que ce restaurant qui s'y était parfaitement intégré.

Et pourquoi ne pas avoir songé à une possible reconversion, à "une annexe de la Maison de la Nature" ?

C'est ce que nous avons suggéré, dès le 10 août 1998, dans nos courriers au Directeur Régional de l'ONF, et à Messieurs les Maires de Rueil et de Garches.

Monsieur Jacques Baumel nous répondait le 1er octobre: <<L'hypothèse de destruction fait partie d'un certain nombre de possibilités qui sont en discussion en ce moment, mais rien ne présage actuellement de la décision future.>>

Et dans l'attente de son sort, "Le Chalet du Lac" se dégrade un peu plus chaque jour.....

## Bouclage de l'A86

Suite à l'annulation par le Conseil d'Etat des décrets concédant à COFIROUTE le bouclage de l'A86, un nouvel appel d'offres a intéressé seulement deux candidats: COFIROUTE (ce qui était prévisible) et ARYS ( groupe BOUYGUES) Bien que le projet ARYS semblait apporter des modifications intéressantes notamment en ce qui concerne le tunnel Est (sous le Bois), Monsieur Gayssot, annonçait le 28 janvier 1999 que l'offre de COFIROUTE avait été retenue.

La Direction des Routes s'est engagée, avant la signature du contrat de concession (en juin/ juillet 1999), à informer les élus et les associations lors de réunions de concertation.

Les travaux devraient débuter fin 1999.

Le premier tronçon du tunnel Est, de Rueil jusqu'à Vaucresson et l'échangeur avec l'A13 devrait être terminé en janvier 2004; le deuxième tronçon, de l'échangeur jusqu'à Pont Colbert, en janvier 2006.

Le tunnel Ouest, de Rueil jusqu'à l'autoroute A12 serait achevé en janvier 2008.

Aucune modification majeure n'est envisagée par COFIROUTE, en particulier pour le tunnel Est à 2 fois 3 voies sur 2 niveaux superposés, dont il convient de souligner l'insécurité: longueur 11 km, hauteur sous plafond 2m55.

Des véhicules spéciaux (véhicules des pompiers et ambulances)devront être prévus pour y accéder!

## Classement au titre des Sites.

C'est le 23 janvier 1997, et suite à l'intervention à la Commission Départementale des Sites en octobre 1996 de Monsieur Jacques Gautier Maire de Garches, que nous faisons cette demande de classement.

La DIREN ( Direction Régionale de l'Environnement), à qui nous avons exprimé le souhait d'être tenus au courant de l'évolution de notre démarche, ne nous a toujours pas contactés.

Monsieur Gautier nous annonce ce 28 février qu'il saisit le Président de la Commission des Sites, Secrétaire Général de la Préfecture, afin de demander l'accélération de la procédure.

## "Coupes sanitaires" ?

<< (...) Je vous avais dit lors de la réunion du 18 juin 1998 au Pavillon du Butard que les 25 chênes à abattre étaient vendus et qu'il n'était pas question de revenir sur le choix définitif résultant d'une concertation avec les communes voisines et votre association, même si je sais qu'elle n'aurait souhaité aucune coupe d'arbre. (...)

**Nous avons demandé aux bûcherons de compléter cet abattage par des arbres de bordure dangereux par leur état sanitaire (...)** >>

Cette réponse tardive de Madame Madignier, Chef du Service Interdépartemental, à nos courriers contestant ces abattages, nous démontre une fois de plus que le gestionnaire peut abattre à tout moment et sans que nous en soyons informés, un arbre remarquable s'il a décidé que son état de "sénescence" caractérisé entre autre par une descente de cime, le rendait dangereux.

Le chêne de la parcelle 65 qui avait été condamné en 1993 pour cette raison, et à qui nous avons évité la tronçonneuse, se porte toujours bien et est maintenant à l'honneur sur les cartes installées en forêt par l'ONF!

Afin que de telles coupes, trop facilement qualifiées de "sanitaires", n'autorisent l'abattage de sujets capables de devenir, dans cent ans ou plus, les témoins d'aujourd'hui, nous exigeons d'être informés à l'avance pour éventuellement en faire évaluer l'urgence par des forestiers indépendants.

Les nouveaux panneaux installés au parking de Vaucresson et qui tentent d'expliquer ces coupes, sont l'exemple type de désinformation dont l'ONF use très habilement pour convaincre ceux (et ils sont nombreux!) qui lui vouent une confiance aveugle.

Les exemples qu'on y expose ont été habilement choisis pour entériner son "intervention sanitaire" musclée éliminant des arbres dont certains avaient encore un bel avenir.

## Droit à l'erreur ou acte volontaire?

Dans la parcelle 70, traitée en amélioration en 1995, de très beaux châtaigniers avaient été abattus et l'ONF affirmait avoir conservé les meilleurs jeunes sujets qui devaient normalement assurer la future " récolte".

Cet été 98 nous en avons dénombrés plus d'une trentaine, morts sur pied ou en passe de l'être.

Le champion de la sylviculture aurait-il fait une erreur d'appréciation dans le choix des baliveaux à conserver ou ceux-ci, trop brutalement mis en lumière, auraient-ils souffert de la disparition des "anciens" qui assuraient leur protection?

Est-ce parce qu'on prévoyait ce scénario catastrophe qu'on aurait planté du pin de Corse et du chêne américain?

Une façon comme une autre de supprimer sournoisement les châtaigniers de ce talweg!

## Nouvel aménagement: 1999/2019

"Remise en question d'un aménagement inadapté au Bois de St Cucufa, établi en 1984 et planifiant jusqu'en 2008 des interventions draconiennes à accomplir à dates fixes: exploitation à but prioritairement industriel et commercial défigurant le paysage, traitements chimiques et mécanisation lourde".

Dans les objectifs de notre association, établis en juin 1994, nous placions en tête cette démarche incontournable pour faire évoluer la gestion de l'ONF et nous n'avons cessé d'en exiger l'aboutissement.

Ce 10 février nous étions enfin invités par Madame Madignier, à participer à la réunion concernant le projet d'aménagement futur du Bois de St Cucufa, et même si le gestionnaire s'attribue la décision de <<réviser de façon anticipée l'aménagement en vigueur>> il n'en est pas moins vrai que nos actions l'y ont indéniablement contraint.

### On nous rappelle:

<< (...) L'aménagement forestier de 1984/2008 prévoyait en 25 ans un effort de régénération sur 20% de la surface (et une proportion de 80% de chêne **pour la série de production** qui s'étend sur 180 ha).

Les localisations des coupes sur des parcelles petites et contiguës ont entraîné des **réactions de rejet au changement de paysage.** (...) >>

### On nous propose:

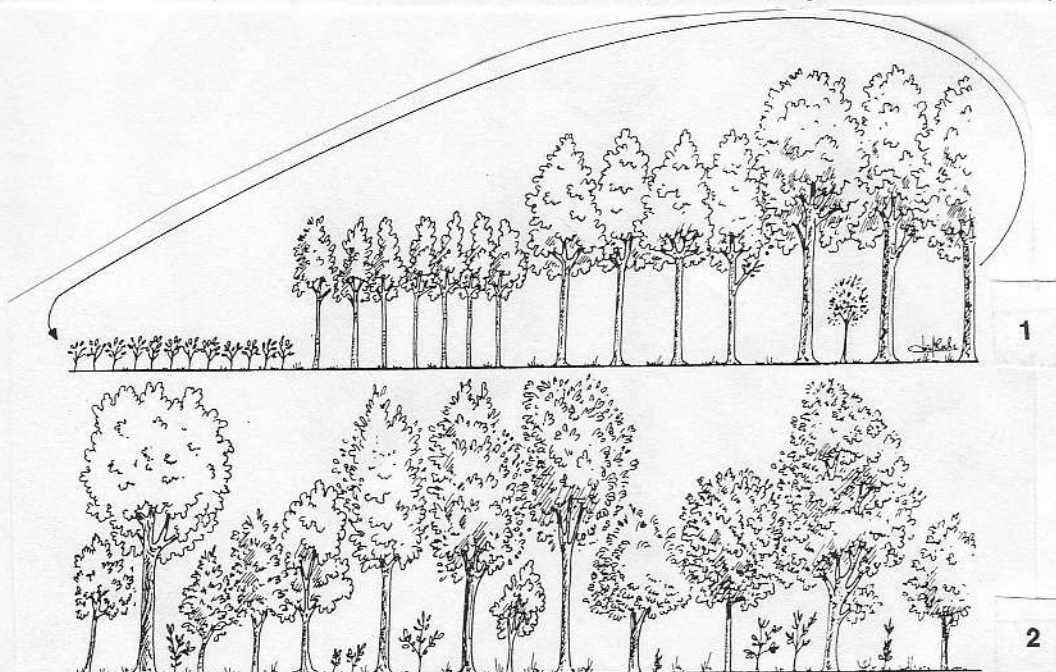
- Une futaie mélangée à essences dominantes, selon les parcelles, châtaignier ou chêne et dans une moindre mesure hêtre, en conservant partout les essences d'accompagnement (frêne, érable, merisier..)
- Localement, sur forte pente, un taillis de châtaignier sera maintenu pour limiter les risques d'érosion et de détérioration des sols
- Une place importante au châtaignier ( 45% des surfaces au lieu des 20% initialement prévus) et corrélativement une réduction de la place prévue pour le chêne bien qu'il soit l'essence dominante du peuplement naturel attendu.
- La restauration de la diversité locale en **supprimant les essences exotiques** et notamment les mélèzes lorsqu'ils seront en âge d'être exploités.
- De conduire les peuplements à un **âge supérieur à leur âge d'exploitabilité**, bien que cela implique une surveillance constante de l'état sanitaire des arbres, notamment à proximité des cheminements très nombreux dans la forêt: Chêne: 280 ans, Châtaignier: 180 ans, Hêtre: 160 ans  
(Pour mémoire durée de renouvellement de 125 ans prévue par l'aménagement antérieur)
- Une superficie en régénération limitée à moins de 18 ha sur 20 ans, soit moins de 1 ha par an, (aménagement précédent: 2 ha par an), en ayant recours à la régénération naturelle.
- Le taillis de châtaignier sera recépé tous les 30 ans, soit 8 ha pour la durée de l'aménagement (20 ans)
- Le maintien de l'ambiance forestière en évitant les limites parcellaires géométriques ou le recours à des plantations.>>

Il est annoncé qu'une exposition se tiendra à la Maison de la Nature de Rueil du 13 mars au 25 avril 1999.

Les différents points évoqués ci-dessus seront examinés lors d'une soirée, le 16 mars à l'Athénée, et nous devons être attentifs à ce que l'ONF, habituellement très fort en désinformation, tentera d'expliquer aux personnes présentes.

De nombreuses questions restent encore à poser, des détails à faire préciser, des statuts de protection à envisager, car le gestionnaire est habile à contourner ce qui le dérange, à s'ériger en défenseur de la nature..... même devant une coupe à blanc!

Autre impératif en tête de nos objectifs et que nous ne manquerons pas de lui rappeler: abandon définitif de la sylviculture par futaie régulière, au profit de celle par futaie irrégulière et diversifiée plus respectueuse de la forêt.



Les croquis ci-contre, tirés du livre de Didier Carbiener, "Les arbres qui cachent la forêt" aux éditions EDISUD, illustrent ces deux types de sylviculture **au sein d'une même parcelle.**

Les deux grands types de futaie:

1. La futaie régulière; 2. la futaie irrégulière. Dessin de Joël Roche

<< La forêt offre une merveilleuse image de la nature.....façonnée par l'homme.>>  
<< La Nature c'est notre métier>> Publicité de l'ONF dans "La forêt française"



L'ONF à l'ouvrage en forêt de Meudon.

Photos "Ursine Nature"

### **Saccage tout près de chez nous.....**

La forêt de Meudon (1100 ha) paye aussi un lourd tribut à la gestion productiviste de l'ONF.

5852 arbres ont été vendus en 1997, 5138 en 1998, sur tout le massif.

1786 vendus en 1997 et 1867 en 1998 sont actuellement décimés sur le seul secteur de Vélizy (289 ha) où les engins de débardage travaillent jusqu'à la tombée de la nuit, à la lumière des phares!

Si rien ne l'arrête, d'ici 2011 date butée de l'aménagement actuel, le gestionnaire aura transformé cette forêt en usine à bois, affirmant sans vergogne qu'il travaille pour les générations futures, celles des années 2100, et qualifiant <<d'égoïstes et de nombrilistes>> ceux qui aujourd'hui s'émeuvent devant la disparition des arbres de haute futaie et le spectacle d'une forêt peu à peu transformée en terrain cultivable!

Suivant scrupuleusement les instructions de leurs technocrates, les agents de l'ONF "régénèrent", "éclaircissent" "améliorent", "préparent", en saccageant le paysage, en détruisant la faune et la flore existante!

L'association "Ursine Nature", qualifiée de <<ramassis d'insignifiants manipulés>> par un certain responsable de l'Office, s'insurge contre ce gâchis programmé, destructeur de l'écosystème forestier.(1)

Leurs manifestations sur le terrain, leurs courriers aux élus locaux et aux Ministères de l'Agriculture et de l'Environnement parviendront-ils à attirer l'attention sur cette gestion inadmissible en zones périurbaines?

Un tel spectacle ne devrait pas laisser indifférents ceux qui se laissent prendre aux propagandes insidieuses de l'ONF et doutent encore du bien fondé de nos associations.

### **.....et pas très loin**

A Fontainebleau, le "Comité pour un Parc National" lutte depuis de nombreuses années pour un classement en Parc National de plaine, afin de mettre cette prestigieuse forêt de 25000 ha à l'abri des dégradations biologiques et esthétiques occasionnées par les coupes rases, les enrésinements, les plantations d'essences exogènes, les traitements chimiques et la transformation systématique du massif en futaie régulière facilement exploitable.

Il serait grand temps là aussi que la Ministre de l'Environnement, à qui doit être remis un rapport sur l'avenir de cette forêt, daigne prendre en considération la légitime demande des scientifiques, des naturalistes et des associations.

Ces exemples ne sont malheureusement pas exhaustifs, toutes les Forêts Domaniales périurbaines gérées par l'ONF étant soumises aux mêmes méthodes draconiennes résultant de la systématisation de la futaie régulière.

Souhaitons que de plus en plus d'associations se créent pour rappeler à cet EPIC (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) qu'il n'est que le gestionnaire de notre patrimoine forestier et qu'il se doit d'être à l'écoute des scientifiques et spécialistes en écologie, inquiets du résultat de ses pratiques brutales.

**R.C.**

**(1) Ecosystème:** Système biologique, constitué par des organismes divers (la biocénose), vivant dans un espace donné et soumis à des conditions physiques et chimiques relativement homogènes (le biotope).

**Biocénose:** Communauté d'espèces, association de micro-organismes, plantes ou animaux, liés à un milieu déterminé: le biotope.

**Biotope:** Espace délimité, caractérisé par des conditions physiques et chimiques dont les dominantes sont homogènes, et qui sert de support aux organismes qui constituent une biocénose.